

Brest, le 21-02-2022
N° 500298 SCA/GSBdD BSL/NP
N° 04-22 /CMMB

PROCES VERBAL

OBJET : assemblée annuelle du Club Nautique de la Marine à Brest.

RÉFÉRENCE : OC n°02-22/SCA/GSBdD BSL/NP du 28 janvier 2022.

L'assemblée générale annuelle du club nautique de la Marine à Brest s'est tenue le jeudi 3 février 2022, de 18h00 à 20h00 dans le gymnase de Mostaganem du Cercle GSBdD BSL, conformément à l'ordre de circonstance cité en référence.

En introduction le mot d'accueil du président du club nautique. Il rappelle sa volonté de la tenue en présentiel de cette assemblée annuelle qui reste un moment de rencontre privilégié pour échanger et faire un point sur l'avenir du club. Malgré sa prise de fonction récente il a pu, au travers de la tenue de deux comités de pilotage, apprécier la forte motivation et implication des bénévoles au sein du club. Il les en remercie vivement car ils permettent de continuer à faire vivre et rayonner ce club au travers des diverses commissions représentées ce soir par leurs présidents. Ils vont vous présenter leur bilan d'activités et leurs projets pour cette nouvelle saison.

Il remercie également la directrice déléguée et son équipe pour la qualité de leur prestation au profit du club.

Le président distingue ensuite, au nom du président de la ligue ouest de la FCD, J.COADOU et A. LE BORGNE pour leurs remarquables investissements dans la durée au sein du club et les actions conduites contribuant ainsi à son rayonnement. Il passe la parole à Marie-France KERNEIS, directrice déléguée du club.

La directrice déléguée présente son équipe et remercie également tous les bénévoles qui répondent toujours présents aux demandes du club (rondes et entretien des pontons, grutages, carénages, matages, organisation de régates, entretien des croiseurs, inscriptions...).

Elle confirme que sans l'aide de ces derniers, l'effectif actuel du club ne pourrait suffire à son fonctionnement. Elle précise en particulier la qualité de la gestion et l'entretien des croiseurs dont les locataires font état.

Le MP Jean-Christophe TROMEUR présente le bilan financier qui met en évidence la bonne santé financière sous tendue principalement par les recettes issues de la location des postes d'amarrage.

Il précise que les pontons mis en place en 2009 ont une durée de vie espérée de 30 ans et un coût global de remplacement estimé à 350 000 euros. Depuis 2020, une provision annuelle de 18 000 euros est assurée en vue de leur remplacement.

Les faits marquants sont l'achat d'une vedette de 7m en 2021, destinée aux examens du permis côtier et à la location et l'achat prévu d'un croiseur d'occasion de 38 pieds.

Le président de la commission FORT DU MENGANT nous informe qu'une autorisation d'occupation temporaire a été validée par les autorités. Il précise également que le remplacement des chaînes et des manilles est prévu cette année.

Le président de la commission COMMUNICATION présente son bilan. Les animations ont pu reprendre au deuxième semestre. Outre les rendez-vous habituels (ateliers divers, journée club et porte ouverte), la saison 2022 sera marquée le 14 mai par la journée croisière au profit des blessés de la défense et de leurs familles. Il fait appel en séance aux propriétaires de bateaux (voile ou moteur) pour assurer la réussite de ce rendez-vous en accueillant à leur bord des blessés et leur famille durant cette journée.

Le président de la commission CROISEURS, Y. LE BRIS, en l'absence de B. LONGEPE président de la commission VOILE LOISIR, assure la présentation. Globalement un niveau d'activités satisfaisant malgré le contexte sanitaire. Les activités de cohésion habituelles sont programmées pour 2022.

Le président de la commission CROISEURS remercie les 10 skippers bénévoles et les référents sur lesquels il s'appuie pour assurer les sorties, l'entretien courant et la préparation des croiseurs. Il précise l'achat cette année d'une unité de 38 pieds de 3 ans d'âge, équipée de 3 cabines doubles. Malgré une saison marquée par le contexte sanitaire, une activité globalement satisfaisante, clôturée par le traditionnel challenge de Noël.

Le président de la commission RÉGATE présente son bilan et les principaux résultats obtenus par les équipages lors des épreuves limitées par les contraintes sanitaires au second semestre 2021. En particulier, associé à l'école navale le CNMB est classé premier club français au niveau national J 80.

Pour 2022, outre la participation aux régates brestoises, un déplacement de 2 à 3 équipages sur le circuit national J 80 est prévu. Il rappelle la contribution à l'organisation du championnat du monde militaire de *match racing* sur J 80 qui réunira 16 nations du 28 mai au 5 juin. En conséquence peu de J 80 seront disponibles en mai et début juin. Il remercie également les membres du club qui ont accepté de prêter leur concours à cette organisation.

Le président de la commission PLAN D'EAU en s'appuyant sur le MP TROMEUR présente la situation en matière de liste d'attente pour l'attribution des postes d'amarrage ainsi que la liste des places attribuées. Il précise que toute information peut être fournie sur demande par mail ou téléphone et que le ratio respecté pour les attributions est de moitié/moitié entre membre de droit et membre adhérent. Également, 2 places ont été attribuées aux propriétaires nouvellement affectés dans les unités sur BREST pour 2 à 3 ans renouvelables.

Questions de M. CORVAISIER

1) La réouverture du poste 13 est-elle envisageable et quelles sont les raisons de cet abandon ?

Le CV COEFFE précise que la tenue actuelle de cette zone de quai ne permet plus le patinage des grues de manutention. Une campagne de remise à niveau est prévue dans la base navale, les crédits sont limités et cette zone n'est pas prioritaire.

2) Plusieurs bornes d'alimentation électrique des pontons nécessiteraient une remise à niveau.

Une campagne de contrôles réglementaires et de remise à niveau débutera en mars prochain

Questions écrites :

Une seule question, celle de M. Bruce LANDRAS qui comporte en réalité 3 points :

« Compte tenu du nombre restreint de croiseurs dans la flotte plaisance au CNMB, un projet d'acquisition est-il prévu ou envisageable ? À défaut, en particulier lorsque les croiseurs sont en entretien ou indisponible, serait-il envisageable de proposer des J 80 pour la plaisance sous condition de patron croiseur uniquement ? À défaut, serait-il possible de faciliter l'obtention du patron J 80 pour ceux qui disposent du patron croiseur ? ».

- Réponse point 1 :

L'appel d'offre pour l'achat d'un nouveau croiseur de 38 pieds est en cours et son arrivée est prévue cette année.

- Réponse point 2 :

Les J 80 sont également ouverts aux membres du club pour la location (régates ou loisirs) si l'on est détenteur d'un brevet patron J80.

- Réponse point 3 :

La pratique du J80 nécessite de disposer d'un brevet patron J 80 de par la spécificité du bateau.

Ce brevet est normalement et prioritairement délivré par les instructeurs du club à l'issue d'une ou plusieurs sorties (selon le niveau d'expérience du demandeur) à réaliser en semaine.

En cas d'indisponibilité avérée du demandeur, un référent peut assurer la ou les sorties nécessaires pour la délivrance de cette qualification.

Elections :

Le mandat de trois ans des présidents et suppléants des commissions FORT DU MENGANT, COMMUNICATION, CROISEURS et VOILE LOISIR arrivent à échéance. En accord avec l'assemblée, il a été procédé au vote à main levée pour ces 4 commissions.

Les résultats des votes sont les suivants :

- Commission « FORT DU MENGANT » : M. Jean-Claude TUAL président de commission sortant a décidé de se représenter. Il est réélu à l'unanimité par acclamation ainsi que son suppléant M Valère LE PORS ;
- Commission « COMMUNICATION » : M. Eric TOUFLET président de commission sortant ainsi que son suppléant M. Jean- Paul PENNEC ont décidé de se représenter. Ils sont réélus à l'unanimité par acclamation ;

- Commission « CROISEURS » : M. Yann LE BRIS président de commission sortant ainsi que M. Jacques GELEOC ont décidé de se représenter. Ils sont réélus à l'unanimité par acclamation ;
- Commission « VOILE LOISIR » : M. Bernard LONGEPE président de la commission sortant ainsi que M. Stéphane JACQMARCQ ont décidé de se représenter. Ils sont réélus à l'unanimité par proclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale annuelle du club nautique de la marine à Brest en se réjouissant du programme des activités prévues pour cette année et du nombre d'adhésions enregistrées (environ 450 membres).

Il regrette, compte tenu du contexte sanitaire, de ne pas pouvoir partager un moment de convivialité à l'issue de cette assemblée.

Le capitaine de vaisseau Jean Christophe COËFFÉ
Président du comité de pilotage
du Club Nautique de la Marine à Brest
Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Direction EPA Cercle CONDIPERS
- Président du conseil d'administration du Cercle de la base de défense Brest-Lorient

COPIES :

- Tous membres du comité de pilotage
- *En ligne sur le site internet – espace adhérents*
- Archives (RPAA – chrono).

... ..

... ..